



Werner & Mertz
Professional

BRILLANT ULTRA 10L F/NL/P/E/D

WM 0709587

Numéro de commande: 0708185

Version 2.1

Date de révision 23.09.2013

Date d'impression 25.07.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : BRILLANT ULTRA 10L F/NL/P/E/D
numéro d'identification : 61240

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Rinçage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.
Drève Richelle, 161 K BOITE/BUS 29
1410 Waterloo
Téléphone : +3223520400
Téléfax : +3223510860
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Irritant

R36: Irritant pour les yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE: 1999/45/CE

Symboles de danger :



Irritant

Phrase(s) R

: R36

Irritant pour les yeux.

Phrase(s) S

: S 2
S25
S26

Conserver hors de la portée des enfants.
Éviter le contact avec les yeux.
En cas de contact avec les yeux, laver
immédiatement et abondamment avec de l'eau et
consulter un spécialiste.
S35
Ne se débarrasser de ce produit et de son
récipient qu'en prenant toutes les précautions



Werner & Mertz
Professional

BRILLANT ULTRA 10L F/NL/P/E/D

WM 0709587

Numéro de commande: 0708185

Version 2.1

Date de révision 23.09.2013

Date d'impression 25.07.2014

S46

d'usage.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un
médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Fatty alcohol alkoxylate		Xi; Xi; R36-R38	Eye Irrit. 2; H319	>= 15 - < 20
Isopropyl alcohol (INCI)	67-63-0 200-661-7 01- 2119457558-25	F; R11 Xi; R36 R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 10 - < 15
acide citrique	77-92-9 201-069-1 01- 2119457026-42	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319	>= 2 - < 5
alkoxylated alcohol	68551-13-3	N; R50	Aquatic Acute 1; H400	>= 2 - < 5

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de
poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de
combustion.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.



BRILLANT ULTRA 10L F/NL/P/E/D

WM 0709587

Numéro de commande: 0708185

Version 2.1

Date de révision 23.09.2013

Date d'impression 25.07.2014

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.
Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Irritation

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux :

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.



Werner & Mertz
Professional

BRILLANT ULTRA 10L F/NL/P/E/D

WM 0709587

Numéro de commande: 0708185

Version 2.1

Date de révision 23.09.2013

Date d'impression 25.07.2014

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Rinçage



BRILLANT ULTRA 10L F/NL/P/E/D

WM 0709587

Numéro de commande: 0708185

Version 2.1

Date de révision 23.09.2013

Date d'impression 25.07.2014

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
ISOPROPYL ALCOHOL		TGG 8 hr	200 ppm 500 mg/m ³	2009-06-11	BE OEL
ISOPROPYL ALCOHOL		TGG 15 min	400 ppm 1.000 mg/m ³	2009-06-11	BE OEL

DNEL

propane-2-ol

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
Durée d'exposition: 1 d

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
Valeur: 500 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
Durée d'exposition: 1 d

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
Durée d'exposition: 1 d

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
Valeur: 89 mg/m³

acide citrique

: Ces informations ne sont pas disponibles.

PNEC

propane-2-ol

: Eau douce



Werner & Mertz
Professional

BRILLANT ULTRA 10L F/NL/P/E/D

WM 0709587

Numéro de commande: 0708185

Version 2.1

Date de révision 23.09.2013

Date d'impression 25.07.2014

Valeur: 2 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,2 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 7,9 mg/kg

Sédiment marin
Valeur: 0,79 mg/kg

Sol
Valeur: 0,405 mg/kg

intermittent release
Valeur: 10 mg/l

STP
Valeur: 10 mg/l

acide citrique : Eau douce
Valeur: 440 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 34,6 mg/kg

Sédiment marin
Valeur: 3,46 mg/kg

Sol
Valeur: 33,1 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Remarques : caoutchouc butyle Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Protection de la peau et du corps : vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.



Werner & Mertz
Professional

BRILLANT ULTRA 10L F/NL/P/E/D

WM 0709587

Numéro de commande: 0708185

Version 2.1

Date de révision 23.09.2013

Date d'impression 25.07.2014

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: rouge
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: env. 2,2
Point/intervalle de fusion	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: donnée non disponible
Point d'éclair	: env. 37 °C
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.
Vitesse de combustion	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité relative	: donnée non disponible
Densité	: env. 1,007 g/cm ³
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'inflammation	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: donnée non disponible



Werner & Mertz
Professional

BRILLANT ULTRA 10L F/NL/P/E/D

WM 0709587

Numéro de commande: 0708185

Version 2.1

Date de révision 23.09.2013

Date d'impression 25.07.2014

Propriétés comburantes : donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : donnée non disponible

Information supplémentaire : donnée non disponible

Composants:

ISOPROPYL ALCOHOL :



Werner & Mertz
Professional

BRILLANT ULTRA 10L F/NL/P/E/D

WM 0709587

Numéro de commande: 0708185

Version 2.1

Date de révision 23.09.2013

Date d'impression 25.07.2014

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: 5.280 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 401

DL50 oral rat: 3.570 mg/kg

DL50 oral lapin: 5.030 mg/kg

DL50 oral rat: 5.840 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 401

DL50 oral rat: 4.570 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat, femelle: 47,5 mg/l
Durée d'exposition: 8 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 403

CL50 rat: 72,6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

CL50 souris: 27,2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

CL50 rat: 25 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 403

CL50 rat: 30 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 lapin: 12.800 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

DL50 dermal lapin: 12.870 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

DL50 dermal lapin: 13.900 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

DL50 dermal lapin: 13.400 mg/kg

CITRIC ACID :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral souris: 5.400 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 401

DL50 oral rat: 11.700 mg/kg



BRILLANT ULTRA 10L F/NL/P/E/D

WM 0709587

Numéro de commande: 0708185

Version 2.1

Date de révision 23.09.2013

Date d'impression 25.07.2014

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal rat: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : voir texte créé par l'utilisateur rat: 725 mg/kg
Voie d'application: voir texte créé par l'utilisateur

voir texte créé par l'utilisateur souris: 940 mg/kg
Voie d'application: voir texte créé par l'utilisateur

68551-13-3 :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 5.000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

ISOPROPYL ALCOHOL :

Toxicité pour le poisson : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.400 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode d'Essai: Essai en statique
BPL: non

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 13.299 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna): 9.714 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

CE50 (Daphnia magna): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode d'Essai: Essai en statique
BPL: non

(Daphnie): > 10.000 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna): 30 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les algues : CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode d'Essai: Inhibition de la croissance



Werner & Mertz
Professional

BRILLANT ULTRA 10L F/NL/P/E/D

WM 0709587

Numéro de commande: 0708185

Version 2.1

Date de révision 23.09.2013

Date d'impression 25.07.2014

	CE50 (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode d'Essai: Essai en statique BPL: non
	CE50r (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	CE50 (<i>Scenedesmus subspicatus</i>): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode d'Essai: Essai en statique
Toxicité pour les bactéries	: CE50 (<i>Aliivibrio fischeri</i>): 17.700 mg/l Durée d'exposition: 5 mn BPL:
	EC10 (<i>Pseudomonas putida</i>): 5.175 mg/l Durée d'exposition: 18 h Méthode: DIN 38412 BPL:
CITRIC ACID :	
Toxicité pour le poisson	: CL50 (<i>Leuciscus idus</i> (Ide)): 440 - 760 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (<i>Daphnia magna</i>): 1.535 mg/l Durée d'exposition: 24 h CE50 (<i>Daphnia magna</i>): env. 120 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les algues	: (<i>Scenedesmus quadricauda</i> (algues vertes)): 425 mg/l Durée d'exposition: 168 h Méthode d'Essai: Essai en statique
Toxicité pour les bactéries	: (<i>Pseudomonas putida</i>): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 16 h
68551-13-3 :	
Toxicité pour le poisson	: CL50 (<i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)): 0,61 - 0,75 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode d'Essai: Essai en statique CL50 (<i>Cyprinodon variegatus</i>): > 3,2 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (<i>Daphnia magna</i>): 0,17 - 0,25 mg/l Durée d'exposition: 48 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:



Werner & Mertz
Professional

BRILLANT ULTRA 10L F/NL/P/E/D

WM 0709587

Numéro de commande: 0708185

Version 2.1

Date de révision 23.09.2013

Date d'impression 25.07.2014

ISOPROPYL ALCOHOL :

Biodégradabilité

: Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 95 %
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OECD 301 E

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 53 %
Durée d'exposition: 5 d

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 10 d
BPL: non

Biodégradation: 99,9 %
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2,32 g/kg

CITRIC ACID :

Biodégradabilité

: Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 97 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 100 %
Durée d'exposition: 19 d
Méthode: OECD 301 E

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 526 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 728 mg/g

68551-13-3 :

Biodégradabilité

: Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Biodégradation: 60,5 %
Méthode: EN ISO 14593: CO2-Headspace-Test

Biodégradation: 95,5 %
voir texte créé par l'utilisateur

Carbone organique dissous (COD) : 620 mg/g

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2.200 mg/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

ISOPROPYL ALCOHOL :



Werner & Mertz
Professional

BRILLANT ULTRA 10L F/NL/P/E/D

WM 0709587

Numéro de commande: 0708185

Version 2.1

Date de révision 23.09.2013

Date d'impression 25.07.2014

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,05

CITRIC ACID :

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,72

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

ISOPROPYL ALCOHOL :

Tension superficielle : 21,7 mN/m à 20 °C

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 25, Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR



Werner & Mertz
Professional

BRILLANT ULTRA 10L F/NL/P/E/D

WM 0709587

Numéro de commande: 0708185

Version 2.1

Date de révision 23.09.2013

Date d'impression 25.07.2014

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

donnée non disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)

96/82/EC

: Mise à jour: 2003

La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Contenu en composés
organiques volatils (COV)

: Pourcentage de composés volatils: 10 %

306,23 g/l

contenu en COV sans l'eau

Contenu en composés
organiques volatils (COV)

: Pourcentage de composés volatils: 10 %

100,7 g/l

contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés



Werner & Mertz
Professional

BRILLANT ULTRA 10L F/NL/P/E/D

WM 0709587

Numéro de commande: 0708185

Version 2.1

Date de révision 23.09.2013

Date d'impression 25.07.2014

sur les surfaces en bois

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

Aquatic Acute	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquides inflammables
R11	Facilement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R38	Irritant pour la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

500000002183